

ATTESTATION

(articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné,

M^{re} Marguerite Maurice

NOM : GAMNET Melle Mme M.

PRENOMS : MARIE-ANGE

Date de naissance : jour 13 mois 10 année 1948 n° 27.02.1948

Lieu de naissance : Flixecourt (80 Somme)
(ville, département)

Profession : Retraite

Demeurant à : 32 Penfar

Code postal : 29114 Commune : St Thégonec

Lien de parenté, d’alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d’intérêts avec les parties :

OUI NON (Cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l’attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l’article 441-7 du code pénal, réprimant l’établissement d’attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

“Est puni d’un an d’emprisonnement et de 15 000 euros d’amende le fait d’établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts”.


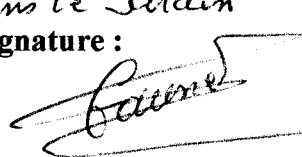
(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Nous avons acquiescé au 1, Route de Caffac 22110 Lohuec au mois Octobre 2011, un logement communal, soit disant "Belle", nous avons fait quand même presque 600 km pour la visiter, et autant pour le retour. M^R le Maire Claude Lezack.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

nous avez affirmé que la maison était isolée, mais par surprise
la 1^{ère} Année, nous avons eu une facture EDF de 2200 Euros
ont chauffé à 19°. Il a envoyé faire une isolation, 2 ans
après, avec tous nos meubles dans la maison, je vous dit
pas comment ont été content de vivre dans les travaux, cela
a été fait en 2013, par l'employé de la mairie. Malgré
les travaux qu'il a fait faire, nous avons eu des champignons
dans la chambre à coucher. Nous avons refait tout l'intérieur
de la véranda avec du Cambis car les murs étaient
tous noirs. Nous avons été obligé de clôture tout autour
de la maison, car les voitures venaient se garer jusqu'à
la fenêtre de la cuisine et la porte de la véranda.
M^{rs} Le Flare nous avez demandé si on comptait rester longtemps
ont eu à répondre que Oui. On a même été obligé de ne penser
plus déménager, il n'a pas été honnête avec nous.
Notre déménagement nous a coûté quand 2173,13,
joint facture. Il a été obligé de redéménager le 10/01/2015
Cause problème de santé se joint certificat médical.
encore un déménagement qu'il a fallu louer un camion
de 25 m³ encore des frais. M^{rs} Le Flare nous a dit qu'il
avait fait assez de frais dans cette maison, de plus il
devait faire un drainage autour de la maison, qui n'a
jamais été fait. Nous avons aussi perdu 2 meubles à
cause de l'humidité, nos valises tout mouillées (Poubelle)
Je demande donc un dédommagement pour les déménagements
et surtout la fatigue, et le moral qui était à zéro.
M^{rs} Le maire donne les autos à son employé communal de
faire les travaux. PS: Ont en avoir l'illégalité de ce plaidoyer
sans arrêt à M^{rs} Le Flare. Amiante dans l'indépendance et
fuite. PS: Nous sommes restés dans la Boue pendant 3 semaines
pour fuite d'eau du compteur dans le Jardin

Votre signature :



Fait à : St Théronne

Le : jour 05 mois 12 année 2015

PIECE A JOINDRE :

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Nous avons repeint tout le garage extérieure.
La clôture du jardin et de la Cour, nous l'avons
enterrée le jour de notre départ.
Nous avons fait installer un insert.
Nous avons fourni l'insert et le tuyau flexible
La Commune nous a installé ce matériel.
Cependant 2013 ayant d'importante facture EDF
pour le chauffage. Nous avons récupéré
ce matériel le jour du déménagement.
Cet insert n'avait pas de raccordement directe
l'air- extérieure.

Votre signature :



Fait à : St-Thégonnec

Le : jour 10/11 mois 11/11 année 2015

PIECE A JOINDRE :

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Docteur François Le Men

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Consultations de 9 h à 12 h
Mercredi de 9 h à 15 h

C.C.P. Rennes 1.459.66 F

30, Rue de la Base

22160 Cullac

Tel. : 02 96 45 50 32

Le 5/12/2014

M^{me} Gounet
Marie-Ange

Du fait de son état de
santé Madame Gounet
Marie Ange doit pouvoir
bénéficier d'un préavis
raisonnable à un mois
pour quitter son logement
actuel humide.

FLM

N° RPPS



10002594819

N° AM



221101561

